

# Renouvellement des cotisations

C'est le moment de penser à renouveler votre licence pour la saison 2023-2024

Au moment de déposer votre demande de renouvellement, merci de vérifier les points suivants :

- Merci de remplir les champs de façon lisible svp (adresse mail comprise)

## ETAPE 1 : identité et informations administratives

- **Merci de renseigner obligatoirement les champs suivants**, ils sont nécessaires à la saisie de la licence en ligne :
- Civilité / NOM d'usage et NOM de naissance / Prénom :
- Date de naissance / **Code postal de naissance / Lieu de naissance :**
- Adresse / Code postal / Ville :
- N° Mobile et adresse mail (lisiblement!)
- Nationalité : cocher la bonne case
- Si né(e) à l'étranger : Pays de naissance /Nom et prénom de la mère/ Nom et prénom du père :
- Etes-vous en situation de handicap\* :

## ETAPE 2 : choix du type de licence

- Pratique en club ou en compétition ? On recommande aux adultes de sélectionner "pratique en compétition" (même tarif). Avec une licence « pratique en club », il ne sera pas possible de participer à des compétitions.

## ETAPE 3 : assurance

- On recommande (cout modique sans impact pour les licenciés) de choisir à l'assurance individuelle ( il a faut cocher deux cases "j'ai reçu la notice jointe...." Et "je souscris..."

## ETAPE 4 : santé

- Le certificat médical n'est plus demandé lors de l'inscription, sous réserve d'avoir répondu "non" **à toutes les rubriques** du questionnaire de santé (ce questionnaire ne doit pas être retourné au club) et de cocher les cases "je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé " et "je certifie avoir répondu "non" à toutes les questions..." sur le formulaire principal

## ETAPE 5 : communication et informatique

- C'est vous qui voyez...

## ETAPE 6 : conduite...

- RAS

## ETAPE 7 : honorabilité

- Acceptation obligatoire pour les personnes visant les fonctions décrites

## Remarques diverses

- Rappel la location du matériel, pour les archers non équipés, se règle sous la forme d'un forfait de 100€ pour l'ensemble de la saison
- N'oubliez pas de joindre votre paiement. Merci de remplir ou de faire remplir par une personne du bureau le papillon de décompte pour vérifier le montant total dû.
- Les paiements en chèques-vacances sont majorés d'un forfait de 10€ pour prendre en compte les frais d'envoi et les frais retenus par l'ANCV
- Les certificats Pass'sport (code) sont à fournir en même temps que le dépôt de la fiche d'inscription et avant le 30 octobre. La prise en compte de cette subvention reste soumise à la validation par les instances Pass'sport de l'agrément du club.